



EN



SUJETS

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : Rapport annuel du ministre sur l'eau potable de 2016

Le rapport présente un aperçu des programmes, des politiques et des initiatives du gouvernement pour protéger l'eau potable, et s'attarde plus particulièrement sur :

- le rendement des réseaux d'eau potable de l'Ontario;
- le travail effectué pour protéger les Grands Lacs;
- l'amélioration de la qualité de l'eau potable des Premières Nations;
- le deuxième rapport d'étape sur la mise en application de la Loi sur le développement des technologies de l'eau.

Dans cette page

1. [Message du ministre](#)
 2. [Vue d'ensemble des sections](#)
 3. [Changement climatique](#)
 4. [Premières Nations](#)
 5. [Les Grands Lacs](#)
 6. [Loi sur le développement des technologies de l'eau](#)
 7. [Protection des sources d'eau](#)
 8. [L'eau potable de l'Ontario](#)
 9. [Questions émergentes](#)
 10. [Dernières réflexions](#)
-

Message du ministre

À titre de ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, je suis très heureux de vous présenter notre dixième rapport annuel sur l'eau potable de l'Ontario.

Offrir aux Ontariens et aux Ontariennes une eau potable propre et salubre de la source jusqu'au robinet est une priorité absolue pour notre gouvernement. Le travail que nous accomplissons avec les communautés autochtones, le gouvernement fédéral, les administrations municipales et les collectivités de l'Ontario contribue à protéger nos rivières et nos lacs et à préserver notre eau potable et ses sources.

L'effort collectif déployé au cours de la dernière année a fait en sorte que l'eau potable de l'Ontario continue de compter parmi les eaux les mieux protégées au monde.

Au nombre des réussites de l'année, je suis heureux de souligner que 99,8 % des quelque 527 000 résultats d'analyse des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux respectaient les rigoureuses normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario en 2015-2016. Nous travaillons également en collaboration avec les communautés autochtones et le gouvernement fédéral pour améliorer l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, en offrant un soutien technique et de l'aide pour la formation des exploitants de réseau d'eau potable.

Au cours de la dernière année, nous avons également pris des mesures importantes pour protéger nos sources d'eau potable. En vigueur à compter du 16 décembre 2016, l'Ontario a mis en place un moratoire de deux ans sur les activités nouvelles ou élargies de prélèvement d'eau souterraine par les compagnies d'embouteillage dans la province, ainsi que des règles plus strictes pour le renouvellement des permis.

Nous contribuons à la protection du lac Érié en adoptant une cible de 40 % de réduction des déversements de phosphore afin de réduire la prolifération d'algues. Nous avons également créé le Conseil de protection des Grands Lacs, coprésidé par le chef du Grand Conseil Patrick Madahbee de la nation Anishinabek, afin de nous guider dans les actions menées relativement aux Grands Lacs.

Assurer la protection de notre eau potable et améliorer les façons de le faire est une responsabilité partagée, surtout devant les effets du changement climatique. L'Ontario a adopté une loi historique en 2016 qui pave la voie à une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et nous permettra de nous préparer et de nous adapter au changement climatique.

Ce sont là des étapes importantes, mais le travail n'est pas terminé.

Lutter contre la prolifération des algues bleues, élaborer de nouvelles normes en matière d'eau potable et nous pencher sur les questions émergentes que sont les microplastiques et les microbilles font partie des projets auxquels nous allons nous attaquer pendant la prochaine année.

Notre ministère s'engage à travailler en collaboration avec les autres ministères, les communautés autochtones, les municipalités, les offices de protection de la nature, les collectivités, les agences des eaux — et vous — afin d'assurer que nous avons tous accès à une eau potable propre et salubre. Ensemble, nous allons combattre le changement climatique et protéger l'eau potable de l'Ontario pour les générations actuelles et futures.

L'honorable Glen R. Murray

Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
Gouvernement de l'Ontario

Vue d'ensemble des sections

Le présent rapport porte sur le large éventail de mesures que nous prenons avec nos nombreux partenaires pour protéger l'eau potable et ses sources, tout en tenant compte des répercussions du changement climatique.

Changement climatique — La législation provinciale la plus récente et le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique, comment l'Ontario surveille ses ressources en eau et le lien avec le changement climatique.

Premières Nations — Comment l'Ontario collabore, dans un climat de réconciliation et de respect, avec les collectivités des Premières Nations et le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'eau potable dans les réserves, en accordant une attention particulière aux collectivités éloignées.

Les Grands Lacs — Les mesures prises à l'échelle provinciale, nationale et internationale pour rétablir, protéger et préserver ces lacs, y compris la publication du premier rapport d'étape de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.

Loi sur le développement des technologies de l'eau — Comprend le deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Loi et les mesures prises par l'Ontario pour favoriser une utilisation efficace et une gestion innovatrice de l'eau, et renforcer la planification des infrastructures municipales.

Protection des sources d'eau — Comment l'Ontario montre la voie pour protéger les sources d'eau potable grâce à des outils innovateurs et une politique développée par la collectivité.

Eau potable de l'Ontario — Un aperçu de la qualité de l'eau potable en Ontario et des actions menées par le ministère pour assurer l'accès à une eau potable salubre à la population ontarienne.

Questions émergentes — Les prochaines étapes dans la protection de l'eau de l'Ontario et l'information

scientifique utilisée pour aborder ces questions, y compris de nouvelles données sur les microplastiques.

Changement climatique

Le changement climatique est un problème d'envergure mondiale qui a des répercussions à l'échelle locale. En Ontario, bon nombre de ces répercussions ont trait à l'eau. Les pluies fortes, les inondations, les bas niveaux d'eau, les sécheresses et d'autres conditions météorologiques extrêmes causent des dommages aux maisons, aux collectivités, aux entreprises, aux cultures et aux infrastructures.

Le changement climatique peut constituer une menace à la fois pour la quantité et la qualité de l'eau. Comme les températures estivales moyennes sont à la hausse en Ontario, la demande en eau à des fins d'irrigation agricole et d'usage domestique suit la même tendance. En même temps, nous connaissons une plus grande variabilité des précipitations, des niveaux d'évaporation plus élevés, des hivers plus courts et des chutes de neige dont les modèles sont altérés. Ces conditions provoquent des changements dans les quantités d'eaux souterraines et les modèles de ruissellement de surface, entraînant une hausse de température des lacs et des cours d'eau et des changements dans les processus saisonniers et la qualité de l'eau.

Comme le mentionne le [Rapport quinquennal du ministre sur le lac Simcoe](#) publié en 2015, de nombreuses collectivités se trouvant dans le bassin hydrographique du lac Simcoe subissent les effets du changement climatique. Par exemple, le réchauffement du climat a déjà raccourci la durée de la couverture de glace du lac d'une journée entière en moyenne par année depuis 1989, réduisant du même coup la durée de la pêche sur la glace, une activité récréative importante pour l'économie locale.

Le changement climatique exacerbe également d'autres perturbations, comme la perte d'habitat et la pollution, et peut contribuer à une prolifération excessive des algues et des espèces envahissantes. Le réchauffement de l'eau pourrait entraîner des changements dans les types et les populations des espèces, aggraver les problèmes microbiens et algaux et modifier la répartition des populations de poissons d'eaux chaudes et d'eaux froides dans la province. Les Grands Lacs sont parmi les plans d'eau qui se réchauffent le plus rapidement à l'échelle mondiale. Des hausses de température se rapprochant ou dépassant la hausse moyenne (soit 0,34 degré Celsius) ont été observées dans les lacs Huron, Ontario et Supérieur. ^[1]

Les effets de ces changements et leur impact sur l'eau potable sont préoccupants, étant donné la vulnérabilité de nos infrastructures de gestion et de traitement de l'eau. Les variations des niveaux d'eau, les pluies fortes et soudaines et les changements dans la qualité de l'eau occasionnés par une hausse des températures de l'eau vont exercer sur nos installations et nos systèmes d'exploitation vieillissants une pression encore plus forte qu'ils ne seront peut-être pas en mesure d'absorber.

L'âge moyen des infrastructures en Ontario (routes, ponts, immeubles et réseaux d'égouts) est de 15,4 ans.

^[2] Au moment de leur conception, les normes relatives aux infrastructures ont été élaborées en fonction de profils météorologiques historiques qui tenaient compte des variations et des précipitations saisonnières, mais qui ne prévoyaient pas les conditions extrêmes que l'on connaît aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle certaines infrastructures pourraient se révéler plus vulnérables et moins performantes que ce qui avait été prévu au moment de leur construction.

En 2015, le ministère a publié sa Stratégie en matière de changement climatique qui décrit ce que le gouvernement envisage pour l'Ontario d'ici 2050 et trace la route vers une société prospère et sobre en carbone. Dans sa stratégie, le ministère s'engage également à établir une approche collaborative afin de fournir des services d'information climatologique aux différents secteurs de la province et d'aider les décideurs des secteurs public et privé à prendre en considération les risques que présente le changement climatique pour leurs opérations.

S'appuyant sur ces progrès, l'Ontario a adopté en 2016 la *Loi sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* et publié un Plan d'action contre le changement climatique pour que la stratégie puisse être mise en œuvre au cours des cinq prochaines années. Ce plan d'action décrit les politiques et les programmes qui permettront à l'Ontario d'emprunter la voie qui lui permettra d'atteindre ses objectifs à long terme.

Le plan d'action prévoit une collaboration avec une variété de partenaires, dont les entreprises, les propriétaires résidentiels, les industries et les municipalités.

Voici certains des domaines d'action :

- Offrir des mesures incitatives aux propriétaires résidentiels et aux entreprises pour qu'ils installent ou modifient des systèmes d'énergie propre comme l'énergie solaire, le stockage dans des batteries, l'isolation thermique avancée et les thermopompes.
- Fournir une information plus pertinente concernant l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments et mettre le Code du bâtiment à jour afin d'augmenter l'efficacité énergétique avec le temps.
- Augmenter la disponibilité des véhicules à émission zéro, mettre sur les routes des camions plus propres et des carburants de remplacement et améliorer le transport en commun et l'infrastructure cyclable.

Le ministère prend également des mesures pour atténuer les effets du changement climatique sur l'eau en cherchant activement à améliorer sa compréhension des eaux souterraines et en revoyant les règles existantes afin de protéger adéquatement les eaux souterraines pour les futures générations. Des renseignements plus détaillés sont fournis dans la section traitant de la protection des eaux souterraines de l'Ontario.

Veuillez consulter le site Web du ministère pour en savoir plus sur :

- [les actions menées par l'Ontario en matière de changement climatique;](#)
- [le Plan d'action contre le changement climatique.](#)

Rôle des programmes de surveillance

Les programmes de surveillance de l'eau du ministère considèrent le changement climatique comme l'un des nombreux facteurs qui influent sur les tendances. Le ministère se fie à ces programmes de surveillance pour l'aider à prévoir les perturbations que provoquera le changement climatique, par exemple dans les lacs et les cours d'eau.

Au Centre des sciences environnementales de Dorset, un centre d'excellence pour l'étude des lacs intérieurs, les scientifiques du ministère utilisent des modèles de prévision pour essayer de déterminer comment les lacs et les cours d'eau réagiront aux futurs changements du climat (p. ex., la température et les précipitations). Les modèles servent à prévoir les différents impacts climatiques, comme la réduction de l'approvisionnement en eau des lacs et des cours d'eau, la fréquence des proliférations d'algues et les changements dans la couverture de glace en hiver et dans les organismes qui affectent la qualité de l'eau. Selon les modèles de climat de Dorset, les conditions climatiques moyennes pour la région de Muskoka seront à la fois plus chaudes et plus humides, avec des températures et des précipitations annuelles moyennes à la hausse. Les modèles prédisent également que le nombre de jours pendant lesquels les lacs seront couverts de glace sera à la baisse. Le fait de connaître la nature de ces changements et les types de lacs qui sont le plus à risque permettra d'éclairer les stratégies visant à s'adapter au changement climatique et à en réduire les conséquences.

Réalisé en partenariat avec les offices de protection de la nature locaux, le Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines du ministère est un bon exemple de programme qui contribue à mieux comprendre ce qui pourrait se produire si certaines tendances en matière de climat devaient se poursuivre. Ce réseau surveille le niveau de référence des eaux souterraines et la composition chimique de ces eaux, les précipitations locales et la façon dont les niveaux d'eaux souterraines dans quelque 480 puits à l'étude réagissent au changement d'affectation des terres et aux profils météorologiques associés au changement climatique. La surveillance des puits révèle que les niveaux d'eau souterraine près de la surface diminuent. Les propriétaires de ces puits devront peut-être les creuser davantage pour maintenir leur approvisionnement en eau. En améliorant sa compréhension scientifique des impacts du changement climatique, l'Ontario sera mieux en mesure de s'adapter et d'en atténuer les effets négatifs sur l'eau potable et ses sources.

Premières Nations

Améliorer l'accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations demeure une

priorité pour l'Ontario. Le ministère travaille avec les Premières Nations pour les faire profiter de son expertise considérable en matière d'eau potable et de son expérience en ingénierie dans plusieurs domaines. Des progrès constants sont réalisés.

En septembre 2016 en Ontario, 44 réseaux d'eau potable financés par Affaires autochtones et du Nord Canada dans 24 collectivités des Premières Nations étaient touchés par des avis d'ébullition d'eau à long terme. C'est dans les collectivités des Premières Nations de l'Ontario que l'on trouve les avis concernant la qualité de l'eau potable les plus longtemps en vigueur.

L'Ontario travaille avec les collectivités des Premières Nations et le gouvernement fédéral pour aider ce dernier à respecter son engagement d'éliminer ces avis à long terme dans les réserves dans un délai de cinq ans.

Des réunions trilatérales avec des représentants techniques et politiques des Premières Nations, du Canada et de l'Ontario ont été organisées pour établir des principes communs et élaborer un chemin critique en vue de régler la question des avis à long terme dans les réserves de l'Ontario et d'assurer la pérennité des réseaux d'eau potable. Un groupe de travail, coordonné par l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, se réunit régulièrement.

L'Ontario appuie le groupe de travail trilatéral en offrant une aide technique qui peut prendre plusieurs formes aux collectivités des Premières Nations et aux conseils tribaux de la province. Cette aide peut comprendre l'évaluation sur place des réseaux d'eau potable existants, l'examen technique de projets de conception et de construction, l'examen des plans d'exploitation et de maintenance, la formation et l'accréditation des exploitants, la protection des sources d'eau et la planification des bassins hydrographiques. Le ministère a effectué un certain nombre de visites dans les collectivités des Premières Nations cette année. Au cours de ces visites, le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations, les conseils tribaux et les techniciens du gouvernement fédéral et recueilli de précieux renseignements sur l'état actuel des réseaux d'eau potable dans les réserves, la formation et l'accréditation des exploitants des réseaux et les besoins en matière de protection des sources d'eau.

En juin 2016, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a créé le Bureau des projets de gestion de l'eau potable pour les communautés autochtones afin d'aider les Premières Nations en leur fournissant des conseils en ingénierie et des conseils techniques, de même que des services et du soutien pour leurs réseaux d'eau potable et d'égout, et en collaborant avec les collectivités des Premières Nations et le gouvernement fédéral.

Le ministère a également soutenu un symposium sur l'eau des Premières Nations qui a eu lieu à Niagara Falls en octobre 2016, en offrant du financement et des conseils pour la planification. Cet événement a permis aux dirigeants et aux techniciens des Premières Nations de partager des connaissances et des compétences spécialisées avec des représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provincial.

et d'autres intervenants concernant les problèmes d'eau potable et d'égout.

L'Ontario continue de travailler avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral pour trouver une approche qui permettra aux collectivités des Premières Nations de tirer profit de l'expertise existante, de partager et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau, tout en développant un savoir et des talents locaux et en respectant la tradition et la culture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le travail de collaboration entre l'Ontario et les Premières Nations visant à améliorer l'accès à l'eau potable dans les réserves administrées par le gouvernement fédéral, visiter le [site du ministère](#).

Les Grands Lacs

La *Loi sur la protection des Grands Lacs*, entrée en vigueur en novembre 2015, est le reflet du vaste processus de consultation et de discussion avec les partenaires. Cette Loi définit le cadre qui nous permettra de travailler ensemble pour protéger l'une des plus grandes sources d'eau douce au monde et une source d'eau potable précieuse pour de nombreux Ontariens et Ontariennes.

Premier rapport d'étape sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs

La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs décrit les mesures à prendre pour concrétiser la vision de la province, c'est-à-dire assurer la santé des Grands Lacs pour obtenir un Ontario plus fort — des Grands Lacs dont l'eau est potable et dans lesquels il est possible de se baigner et de pêcher.

La *Loi sur la protection des Grands Lacs* stipule que l'Ontario doit présenter un rapport sur les Grands Lacs tous les trois ans et que la stratégie doit être revue tous les six ans. Le 22 mars 2016, la province a publié son premier rapport d'étape triennal sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.

Ce premier rapport d'étape met en lumière certaines des principales réalisations des trois premières années de l'application de la stratégie ainsi que d'importants nouveaux travaux de recherche scientifique qui mettent en relief la vulnérabilité des Grands Lacs et la nécessité de continuer d'investir dans la science et la surveillance. Nous serons ainsi mieux en mesure de comprendre les menaces et de mener des actions ciblées pour rétablir et protéger l'écosystème des Grands Lacs. Le rapport fait le point également sur la protection de l'eau potable et sur les actions menées par 14 ministères et de nombreux partenaires, notamment des collectivités autochtones, des municipalités, des offices de protection de la nature, des organismes environnementaux, des scientifiques, des industries et les secteurs agricole, récréatif et touristique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [rapport](#).

Conseil de protection des Grands Lacs

La *Loi sur la protection des Grands Lacs* a également créé le Conseil de protection des Grands Lacs, un forum réunissant les ministres responsables des Grands Lacs et d'autres chefs de file et experts des Grands Lacs qui permettra d'améliorer la collaboration et la coordination et de créer un consensus sur les actions à mener en priorité et les possibilités de partenariats et de financement. La première réunion du Conseil a eu lieu le 22 mars 2016, la Journée mondiale de l'eau, et la deuxième réunion s'est tenue le 4 octobre 2016, pendant la Semaine des Grands Lacs à Toronto.

Lors de la réunion d'octobre 2016, il a été annoncé que le chef du Grand Conseil Madahbee de la nation Anishinabek et le ministre Murray coprésideraient le Conseil de protection des Grands Lacs, avec l'appui de la Commissaire en chef de l'Anishinabek Women's Water Commission. Les discussions du Conseil ont notamment porté sur le développement d'un portail de connaissance scientifique et de savoir qui permettrait de rassembler l'information et les données sur les Grands Lacs et de créer des liens autour des lacs en permettant aux différents groupes et collectivités d'échanger, de se renseigner, de célébrer les lacs et de passer à l'action. Le résumé des notes de la réunion peut être consulté sur le [site du ministère](#).

Effort de réduction du phosphore dans le lac Érié

Le lac Érié est le moins profond et le plus biologiquement productif des Grands Lacs et il reçoit d'importants déversements de phosphore, ce qui le rend très vulnérable aux proliférations d'algues bleues et d'autres algues nuisibles. L'excès d'éléments nutritifs, et surtout de phosphore, provoque dans le lac Érié une croissance excessive d'algues qui peut représenter une menace pour la santé des humains et de l'écosystème, et en particulier pour la qualité de l'eau potable.

Les algues bleues présentes dans le bassin occidental du lac et à différents endroits du rivage peuvent contenir des toxines nocives pour les humains et la faune. Afin de réduire les proliférations d'algues, l'Ontario est en train d'élaborer avec le gouvernement fédéral la version préliminaire d'un plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié qui sera soumise aux commentaires du public au printemps 2017. Ce plan proposera des mesures pour réduire les déversements de phosphore de 40 % dans les bassins occidental et central du lac Érié. Une cible sera établie pour le bassin oriental après que d'autres évaluations scientifiques auront été effectuées.

La protection et le rétablissement du lac Érié exigeront de la collaboration et de la coordination si nous voulons faire des progrès. C'est pourquoi nous sollicitons la participation des collectivités des Grands Lacs, y compris celles des Premières Nations et des Métis, et des secteurs clés pour élaborer la version préliminaire du plan d'action pour le lac Érié. De plus, un Groupe de travail multisectoriel chargé des cibles de réduction des nutriments dans le lac Érié a été créé pour soutenir ce travail.

La *Loi sur la protection des Grands Lacs* peut contribuer à la réduction des proliférations d'algues dans le

lac Érié. La Loi habilite les partenaires à se mettre ensemble pour atteindre des objectifs communs dans un bassin hydrographique ou un secteur géographique particulier du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

En vertu de la *Loi sur la protection des Grands Lacs*, au moins une cible doit être établie d'ici novembre 2017 pour contribuer à la réduction des proliférations d'algues. L'Ontario a fixé un objectif de 40 % de réduction des déversements de phosphore d'ici 2025 (par rapport aux niveaux de 2008) pour les bassins occidental et central du lac Érié, ainsi qu'un objectif intérimaire ambitieux de 20 % de réduction d'ici 2020. Un plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié est en cours d'élaboration et ces objectifs sont cohérents avec les cibles adoptées par la province dans l'Accord Canada-Ontario.

Ces efforts, combinés au plan d'action en 12 points du ministère visant à réduire les proliférations d'algues bleues, permettent à l'Ontario de mener des actions pour prévenir la prolifération des algues et réagir à la présence de ces toxines dans le lac Érié et au-delà.

Bien que les efforts de réduction des éléments nutritifs se concentrent sur le lac Érié pour l'instant, des efforts seront consacrés au lac Ontario dans l'avenir, puisqu'il est la prochaine priorité dans les Grands Lacs.

Pour en savoir plus sur les algues bleues, voir la section Questions émergentes du présent rapport.

Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs

L'action locale est la clé pour protéger et améliorer la santé des Grands Lacs. Par l'entremise de son Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs, l'Ontario a donné son appui à des projets qui mobilisent les gens et leurs collectivités dans la protection des habitats et des espèces. Parmi les efforts déployés, mentionnons le nettoyage des plages et des rivages, la gestion des espèces envahissantes dans les zones de terre humide, l'augmentation de la résilience au changement climatique et la plantation d'arbres et d'arbustes sur les berges des cours d'eau.

En 2015-2016, l'Ontario s'est engagé à verser 1,5 million de dollars pour le financement de 86 projets menés par des organismes sans but lucratif, des écoles, des collectivités autochtones et d'autres groupes locaux. Depuis 2012, le Fonds a fourni 6 millions de dollars à 305 projets.

Voici certains des projets qui ont obtenu du financement :

- Le projet de Friends of the Rouge Watershed, qui a invité les jeunes et les autres citoyens à s'impliquer dans le parc national de la Rouge à Toronto. Plus de 3 500 élèves et 4 000 membres de la collectivité ont consacré 6 500 heures à des travaux de plantation et d'intendance du bassin hydrographique du parc. En plantant des arbres, des arbustes et des fleurs indigènes, ces bénévoles ont permis de remettre en état 29 000 mètres carrés de terrain et d'habitat.

- Le projet de Catfish Creek Conservation Authority qui avait pour but de protéger les habitats et les espèces dans le Yarmouth Natural Heritage Area (près d'Aylmer, en Ontario) en agrandissant ou en créant des habitats de terres humides. Avec 30 bénévoles et 25 élèves d'écoles secondaires de la région, le groupe a planté 11 300 arbres indigènes et herbes hautes de la forêt carolinienne. Ces travaux ont permis de réduire la quantité d'éléments nutritifs qui pénètrent dans les terres humides et contribué à un accroissement de la biodiversité dans le secteur.
- Le projet de la collectivité de la Première Nation de Pays Plat (Pawgwasheeng) qui a contribué à protéger les terres humides vulnérables sur la rive nord du lac Supérieur (environ 175 kilomètres au nord-est de Thunder Bay). Le projet consistait à construire des trottoirs en bois flottants comportant des plateformes élevées pour les points de vue et les cérémonies et à planter des arbres et des plantes de milieu humide indigènes.

Protection des eaux souterraines en Ontario

En 2016, le ministère a réagi à un intérêt croissant de la population pour l'impact que les activités d'embouteillage de l'eau peuvent avoir sur l'approvisionnement en eau souterraine et la capacité du ministère de surveiller et de réglementer efficacement ces activités.

Commençant le 16 décembre 2016, l'Ontario a mis en place un moratoire de deux ans sur les activités nouvelles ou élargies de prélèvement d'eau souterraine par les compagnies d'embouteillage, ainsi que des règles plus strictes pour le renouvellement des permis. Ce moratoire restera en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

Pendant ce temps, le ministère prévoit :

- entreprendre une recherche pour avoir une meilleure compréhension des eaux souterraines de l'Ontario;
- revoir les règles existantes afin de protéger adéquatement les eaux souterraines pour les futures générations, étant donné les effets du changement climatique et la future demande en eaux souterraines;
- obtenir des idées et des commentaires concernant la gestion des eaux souterraines.

Loi sur le développement des technologies de l'eau

Cette section met en lumière les progrès réalisés par l'Ontario dans la mise en œuvre de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*. Le premier rapport triennal a paru dans le Rapport annuel du ministre sur l'eau potable de 2013 et des progrès ont été réalisés depuis ce temps dans les domaines suivants :

- Encourager les Ontariens et les Ontariennes à utiliser l'eau plus efficacement.
- Renforcer la planification des infrastructures municipales.
- Méthodes innovatrices de gestion de l'eau

Économie de l'eau

L'Ontario estime que la conservation de l'eau est la responsabilité de tous et c'est pourquoi il travaille avec ses partenaires pour mettre les mesures en place. Plus de 50 lois, programmes et politiques contribuent à la conservation et à l'économie de l'eau.

La *Loi sur l'énergie verte*, qui a été modifiée en 2016, présente de nouvelles façons de conserver l'eau et l'énergie en facilitant la mise en œuvre de deux nouvelles initiatives dans ce domaine. D'abord, la Loi interdit la vente de produits en Ontario qui ne respectent pas les normes prescrites en matière d'efficacité énergétique et d'économie de l'eau. À l'été 2016, le ministère de l'Énergie a proposé de nouvelles normes d'économie de l'eau pour des produits comme les machines à laver les vêtements et la vaisselle, et mené des consultations à ce propos. L'établissement de normes d'économie de l'eau pour ces appareils permettrait de réduire la consommation d'eau et d'énergie et de diminuer encore plus les émissions de gaz à effet de serre.

La deuxième initiative de conservation de l'eau et de l'énergie est le programme Évaluation et publication de rapports sur l'eau et l'énergie pour les grands bâtiments qui obligera les bâtiments commerciaux, les bâtiments résidentiels à logements multiples et certains bâtiments industriels d'une superficie supérieure ou égale à 50 000 pi² à remettre chaque année au ministère de l'Énergie un rapport détaillant la consommation énergétique du bâtiment, sa consommation d'eau et ses émissions de gaz à effet de serre. L'information sera évaluée en fonction de bâtiments similaires et elle sera rendue publique, ce qui pourrait aider les propriétaires de bâtiments à mieux gérer la consommation énergétique, la consommation d'eau et les coûts des bâtiments. De plus, la diffusion des données relatives aux bâtiments permettra aux marchés de tenir compte de leur efficacité énergétique dans les décisions d'achat, de location et de prêt.

Planification des infrastructures municipales

Le 14 septembre 2016, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé une entente bilatérale visant à offrir du financement au titre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées mis sur pied par le gouvernement fédéral. Le programme est conçu pour accélérer les investissements à court terme dans les collectivités, tout en soutenant la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de l'eau potable, des eaux usées et des eaux de ruissellement.

Le gouvernement fédéral fournira 50 % du financement (570 millions de dollars) des projets, tandis que le gouvernement provincial investira 270 millions de dollars. Les municipalités et les régies locales des services publics couvriront le reste des coûts.

Méthodes innovatrices de gestion de l'eau

L'Ontario a également fait des progrès en matière de méthodes innovatrices de gestion de l'eau grâce à des initiatives comme le *Projet de développement accéléré des technologies de l'eau (TechnEAU Plus)*, créé en vertu de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*, et le programme *Promotion des innovations en technologies de l'eau*. Dans le cadre du programme *Promotion des innovations en technologies de l'eau*, l'Ontario a investi 17 millions de dollars pour appuyer 32 projets dans la province devant permettre à des collectivités de faire l'essai de méthodes innovatrices et économiques en matière de gestion de l'eau. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [rapport](#).

Les entreprises de l'Ontario ont un potentiel incroyable d'accroître leur part de marché. En 2016, [TechnEAU Plus](#) s'est donné comme priorité de libérer la voie pour la recherche et l'adoption de solutions innovatrices relativement à l'eau.

Par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux de l'Ontario, comme le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et [l'Agence ontarienne des eaux](#), des solutions technologiques sont mises en lien avec des endroits où il est possible de les mettre à l'essai et à l'épreuve. Par exemple, dans les six années qui ont suivi l'adoption de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau*, l'Agence ontarienne des eaux a travaillé avec plus de 70 entreprises spécialisées dans la technologie et autres partenaires pour explorer de nouvelles technologies et mettre des projets pilotes en place partout dans la province.

Ces importantes réalisations et ces actions innovatrices en matière de gestion de l'eau vont encourager les Ontariens et les Ontariennes à utiliser l'eau plus efficacement, renforcer la planification des infrastructures municipales et aider la province à économiser l'eau.

Protection des sources d'eau

L'obtention d'une eau potable de qualité commence avec la protection de l'eau à sa source — en surface et sous terre — et se poursuit tout au long de son parcours jusqu'au robinet. Cette condition se reflète dans l'approche à barrières multiples privilégiée par le ministère pour fournir une eau potable salubre à la population ontarienne.

Inviter les collectivités à piloter le développement et la mise en œuvre de solutions locales pour protéger la quantité et la qualité de leur eau à sa source a été un facteur déterminant dans la réussite de l'approche du ministère dans la protection des sources d'eau.

Cette année, le ministère s'est concentré sur les trois aspects clés suivants :

- Mise en œuvre des plans de protection des sources d'eau

- Amélioration des programmes provinciaux
- Sensibilisation du public à la protection des sources d'eau

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de protection des sources d'eau

Dans son rapport de l'an dernier, le ministre a parlé des progrès réalisés par 19 comités de protection des sources locaux établis en vertu de la *Loi sur l'eau saine* dans l'élaboration de 22 plans de protection des sources dirigés localement qui ont tous été approuvés par le ministère. Ces plans sont le fruit de nombreuses années de travail acharné et de consultations avec les collectivités autochtones, les municipalités, les agriculteurs, les industries et la population en général. Ils sont fondés sur des données scientifiques probantes qui contribuent à atténuer les risques existants et potentiels concernant la qualité et la quantité des sources d'eau potable.

Cette année, les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre de ces plans. Plus de 250 inspecteurs et responsables de la gestion des risques dûment formés participent à la phase de mise en œuvre. Par exemple, les responsables de la gestion des risques visitent les propriétés situées autour des puits et des prises d'eau potable des municipalités afin de déterminer si leur activité fait partie des activités considérées comme présentant un risque pour la source d'eau potable. Si c'est le cas, ils aident les propriétaires à mettre en place un plan de gestion des risques pouvant le mieux atténuer les risques. Les inspecteurs de la gestion des risques vont ensuite faire des vérifications périodiques pour s'assurer que le plan a été respecté et que les actions ont été menées correctement.

En 2016, l'office de protection de la source de Lakehead a été le premier à soumettre un rapport annuel sur le plan de protection de la source. Le rapport fait état d'une modification du zonage d'un site dans le but de protéger certaines terres agricoles, d'un plan de gestion des sels et d'activités de sensibilisation et d'éducation visant à aborder des enjeux locaux relativement à la protection des sources.

Cette année, le ministère a continué de travailler avec de petites municipalités rurales en vue de mettre en place des plans de protection des sources d'eau dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités pour la protection des sources. À ce jour, l'Ontario a versé 14,4 millions de dollars à 199 petites municipalités rurales pour les aider à couvrir les coûts de mise en œuvre.

Amélioration des programmes provinciaux

L'Ontario a renforcé la protection des sources d'eau en apportant des changements aux programmes d'intervention en cas de déversement municipaux et provinciaux. Le programme d'intervention du ministère comporte désormais de l'information sur l'emplacement des puits, des prises d'eau potable et des secteurs vulnérables aux alentours, de sorte que les exploitants des réseaux d'eau potable sont avisés plus

rapidement en cas de déversement et peuvent prendre des mesures pour s'assurer que l'eau potable demeure salubre.

Le programme contribue également à améliorer les pratiques agricoles autour des puits et des prises d'eau. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a pris différentes initiatives, dont celle d'intégrer la protection des sources d'eau potable dans la formation visant l'accréditation en gestion des éléments nutritifs. Il a également tenu des séances d'information avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et Conservation Ontario à l'intention des responsables de la gestion des risques qui participent à l'élaboration de plans de gestion des risques pour les activités agricoles qui se déroulent dans des zones de protection des sources.

Sensibilisation du public à la protection des sources d'eau

Au cours de la dernière année, de nouveaux outils ont été développés pour sensibiliser le public à l'importance de la protection des sources d'eau. Ces outils aident la population à prendre des décisions plus éclairées pour protéger leurs sources d'eau potable locales.

En février 2016, le ministère a lancé la [Carte : Protection des sources d'eau](#) sur Ontario.ca. Cette carte est un outil innovateur et interactif qui fournit le premier aperçu des quelque 970 zones de protection des têtes de puits et 150 zones de protection des prises d'eau qui se trouvent dans les zones de protection des sources de la province, c'est-à-dire les endroits d'où vient l'eau potable. La carte donne accès à 20 couches d'information et elle permet de personnaliser la recherche.

Un autre outil important en matière de protection des sources est l'installation de panneaux routiers sur les routes provinciales et municipales qui signalent à la population et aux premiers intervenants l'emplacement de sources d'eau potable vulnérables.

Le ministère continue d'étoffer le catalogue de données lancé en 2014 afin d'aider les municipalités et les offices de protection de la nature à mettre en œuvre les mesures des plans de protection des sources d'eau. Le catalogue les aide à sensibiliser la population locale à l'importance de la conservation de l'eau et aux risques que représentent les fosses septiques et le sel de voirie, par exemple, pour l'eau potable municipale.

Deux nouvelles pages sur la conservation de l'eau et les panneaux de signalisation des zones de protection des sources ont été ajoutées sur le site Web de Conservation Ontario en 2016.

Le ministère continue de travailler avec ses partenaires pour sensibiliser la population à la protection des sources d'eau en ayant recours au mot clé #SourceWaterON. Ce mot clé aide le ministère à joindre de nouveaux auditoires sur les réseaux sociaux qui s'intéressent à la protection des sources d'eau et à relier les conversations en ligne sur la protection de l'eau. Le mot clé a atteint un jalon important en 2016,

puisque'il a été repris plus d'un million de fois dans les réseaux sociaux.

La mise en œuvre des plans de protection et les autres actions menées pour soutenir la protection des sources aideront l'Ontario à s'adapter au changement climatique et à atténuer les conséquences qu'il pourrait avoir sur les réseaux d'eau potable réglementés de la province.

L'eau potable de l'Ontario

Chaque fois que vous ouvrez un robinet, vous pouvez être assuré que votre eau potable est protégée par un filet de sécurité qui s'étend de la source d'eau jusqu'à votre verre. Ce système en huit parties comporte d'importantes mesures de protection, comme des analyses fiables et des normes rigoureuses, un cadre législatif et réglementaire et un engagement à l'égard de la transparence, qui ensemble font en sorte que les réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario sont bien protégés.

Figure 1 : Filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario



L'inspectrice en chef de l'eau potable de l'Ontario présente un rapport sur le rendement des réseaux d'eau potable réglementés de la province chaque année. En plus de faire état du rendement, le rapport passe en revue les laboratoires qui effectuent les analyses de l'eau potable, les arrêtés pris par le ministère pour faire respecter la réglementation ainsi que les condamnations, le cas échéant, des propriétaires ou exploitants de réseau qui ne respectent pas la réglementation.

Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, voir le [Rapport annuel 2015-2016 de l'inspectrice en chef de l'eau potable](#), qui couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Normes de qualité de l'eau potable

L'eau potable de l'Ontario est protégée par des normes sanitaires strictes qui prévoient des limites de contaminants dans l'eau potable. La plupart de ces normes sont fondées sur les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada, qui sont revues régulièrement, et le ministère est libre d'adopter des normes encore plus sévères.

L'an dernier, le *Règlement de l'Ontario 169/03 — Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario* et le *Règlement de l'Ontario 170/03 — Réseaux d'eau potable* ont été modifiés. Les modifications apportées ont permis d'adopter de nouvelles normes, de renforcer des normes existantes et de clarifier les exigences en matière d'analyse et d'échantillonnage de deux substances. Deux des normes, c'est-à-dire celles qui s'appliquent au benzène et au chlorure de vinyle, sont plus sévères que les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada. Ces modifications entreront progressivement en vigueur jusqu'en 2020 et feront en sorte que l'Ontario pourra rester un chef de file en matière de protection de l'eau potable.

Les progrès en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et de gestion des réseaux d'eau potable continuent. En août 2016, le ministère a entrepris une nouvelle consultation sur de futures modifications aux règlements pris en application de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* en publiant un [avis](#) sur le Registre environnemental.

Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable fournit lui aussi des conseils sur la qualité de l'eau potable et les normes d'analyse. Voir le [site Web](#) du Conseil pour obtenir de plus amples renseignements sur son travail.

Principales conclusions du Rapport annuel 2015-2016 de l'inspectrice en chef de l'eau potable

Plus de 80 % des résidents de l'Ontario sont approvisionnés en eau potable par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Chaque année, le personnel du ministère inspecte l'ensemble des réseaux municipaux et des laboratoires qui effectuent les analyses de l'eau potable provenant des réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario, afin de vérifier qu'ils respectent les exigences réglementaires de la province.

En 2015-2016, ces réseaux ont constamment obtenu d'excellents résultats et ils demeurent conformes aux strictes exigences réglementaires de l'Ontario.

Les 663 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont été inspectés :

- Sur les quelque 527 000 résultats d'analyse de l'eau potable présentés par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, 99,8 % répondaient aux normes strictes de l'Ontario en matière de qualité de l'eau potable.
- Le nombre de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant obtenu un indice d'inspection de 100 % a augmenté de sept points de pourcentage, passant de 67 % en 2014-2015 à 74 % en 2015-2016.
- Au total, 99,5 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu un indice d'inspection supérieur à 80 %.

Les inspections effectuées par le ministère dans les 52 laboratoires qui analysent l'eau potable de l'Ontario (et qui sont inspectés au moins deux fois par année) indiquent que 58 % des inspections ont donné un indice de 100 %. De plus, l'indice d'inspection a augmenté de cinq points de pourcentage dans toutes les inspections des laboratoires, passant de 85 % l'an dernier à 90 % cette année.

Conformité et exécution de la loi

Les inspecteurs du ministère ont le pouvoir de faire respecter les lois qui protègent l'eau potable de l'Ontario. Lorsqu'un propriétaire ou exploitant de réseau d'eau potable ou un laboratoire autorisé ne respecte pas les lois, l'inspecteur peut prendre un arrêté pour cause d'infraction ou un arrêté préventif. Ces arrêtés visent à résoudre ou à prévenir le non-respect de la réglementation par un réseau d'eau potable.

En 2015-2016 :

- Douze arrêtés pour cause d'infraction et un arrêté préventif ont été pris contre treize réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux.
- Un arrêté préventif a été pris contre une régie locale des services publics.
- Deux arrêtés ont été pris contre deux réseaux desservant des établissements désignés.
- Deux arrêtés ont été pris contre deux laboratoires autorisés.

Il y a eu deux cas de condamnation relativement à deux réseaux desservant des établissements désignés qui se sont soldés par des amendes totalisant 6 000 \$.

Formation et accréditation des exploitants

Afin d'assurer que les exploitants de réseau d'eau potable accrédités sont qualifiés pour faire le travail, ils doivent suivre une formation rigoureuse. La formation qu'ils suivent en vue d'obtenir leur accréditation respecte les normes les plus élevées au Canada, et les exploitants accrédités sont parmi les mieux formés au monde. Pour obtenir et conserver leur accréditation, les exploitants doivent réussir un examen écrit,

avoir l'expérience requise et satisfaire aux exigences en matière de formation continue. Selon leur niveau d'accréditation, les exploitants de réseau d'eau potable font entre 60 et 150 heures combinées de formation continue et de formation pratique tous les trois ans pour renouveler leur accréditation.

L'exploitant doit être formé en fonction du type et de la catégorie d'installation qu'il exploite. S'il travaille dans plus d'un type de réseau d'eau potable, il doit obtenir de multiples accréditations. En date du 31 mars 2016, l'Ontario comptait 6 480 exploitants de réseau potable accrédités qui détenaient 9 074 certificats d'exploitant de réseau d'eau potable. De ce nombre, 157 travaillaient comme exploitant de réseau dans une collectivité des Premières Nations de la province, et ces 157 personnes détenaient 234 certificats d'exploitant de réseau d'eau potable.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offre une plateforme de recherche de solutions économiques pour les petits réseaux d'eau potable. En 2015-2016, le Centre a continué d'offrir une formation pratique et théorique de pointe, des démonstrations et de l'information sur la technologie et des conseils aux propriétaires et exploitants de réseau d'eau potable de la province.

Le Centre offre de la formation à l'échelle de la province, y compris de la formation sur place, en mettant l'accent sur les réseaux plus petits et éloignés, incluant ceux qui desservent les collectivités des Premières Nations. En date du 31 mars 2016, plus de 62 500 professionnels, nouveaux et existants, avaient suivi un programme de formation d'exploitant de grande qualité portant sur les exigences en matière d'équipement, de technologie et d'exploitation de réseau d'eau potable, ainsi que sur les questions environnementales, dont la conservation de l'eau.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, visiter son [site Web](#).

Données ouvertes

Conformément à son engagement à l'égard d'un gouvernement ouvert, transparent et responsable, l'Ontario a mis en œuvre son initiative Données ouvertes et son Catalogue de données.

Adopteur précoce et chef de file du gouvernement en matière de données ouvertes, le ministère a commencé à publier des données sur l'eau potable dans le [Catalogue de données](#) en décembre 2015 et il met ces données à jour sur une base trimestrielle.

Questions émergentes

De nouveaux défis risquent d'avoir un impact sur l'eau de l'Ontario. La capacité de les surmonter réside en

partie dans une meilleure compréhension des défis en question, et dans la capacité de collaborer avec les partenaires. L'Ontario a décidé de passer à l'action et recherche constamment les données scientifiques les plus probantes pour en apprendre plus sur les défis que posent les algues bleues, les microbilles et les microplastiques.

Algues bleues

Un des problèmes que le ministère surveille de près est l'incidence que le changement climatique et d'autres facteurs, comme les changements dans la quantité d'éléments nutritifs qui se déversent dans les cours d'eau de l'Ontario, peuvent avoir sur la croissance des algues bleues. Les scientifiques du ministère étudient les proliférations d'algues afin de mieux les comprendre. Leur travail guidera les actions qui devront être menées pour diminuer leur fréquence.

Les algues bleues, ou cyanobactéries, sont des organismes primitifs qui produisent, pour certains, des toxines. Ce type d'algue est naturellement présent dans les lacs et les rivières, mais une croissance excessive d'algues bleues est considérée comme un problème dans certains secteurs des Grands Lacs, en particulier dans le bassin occidental du lac Érié. Lorsque les conditions sont favorables, par exemple lorsqu'il y a un niveau élevé d'éléments nutritifs dans une eau calme très exposée à la lumière du soleil, ces algues peuvent former une efflorescence qui apparaît comme une écume à la surface de l'eau. Ces efflorescences peuvent également se produire dans les plans d'eau intérieurs. L'activité humaine peut accroître la croissance d'algues et en aggraver les conséquences. De plus, on pense que le changement climatique contribue à une augmentation des proliférations d'algues bleues.

Le nombre de proliférations peut varier d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs qui sont influencés par le changement climatique, comme des températures de l'eau plus chaudes et des conditions météorologiques fluctuantes. En date du 24 novembre 2016, des proliférations d'algues bleues avaient été confirmées dans 44 lacs et rivières de l'Ontario. Ces proliférations peuvent contenir des algues toxiques, mais le ministère n'a détecté aucune microcystine-LR (une algue toxique) dans l'eau potable traitée.

Un protocole complet est en place pour assurer une surveillance rigoureuse, proactive et fréquente de l'eau non traitée dans les installations de traitement municipales et détecter les toxines de façon précoce. Depuis 2014, l'Ontario s'est doté d'un plan d'action en 12 points pour prévenir les proliférations d'algues bleues et en atténuer les effets. Des efforts concertés sont menés avec les partenaires, y compris les municipalités et les médecins hygiénistes locaux, pour améliorer notre compréhension scientifique du phénomène et souligner l'importance de surveiller de façon proactive les sources d'eau locales. Ces efforts consistent notamment à informer les propriétaires et exploitants des réseaux d'eau potable municipaux.

Microplastiques et microbilles

Le ministère est fier du travail qu'il accomplit en matière de recherche et de surveillance du problème émergent que sont les microbilles et les microplastiques.

Les microplastiques sont des particules de plastique de moins de 5 mm de longueur ou de diamètre. Les microbilles, une sorte de microplastique, sont des particules de forme sphérique et irrégulière qui entrent dans la composition de produits d'hygiène personnelle, comme les crèmes exfoliantes pour le visage, les mains et le corps. Les autres sources de microplastiques comprennent les déchets des articles et emballages en plastique, les lignes et les fibres (provenant des filets et des textiles), les produits d'emballage et d'isolation en mousse de polystyrène et les débris de la production de plastique commerciale qui sont utilisés dans les matériaux de construction.

Grâce à ses propres travaux de recherche et de surveillance et à sa collaboration avec ses partenaires, le ministère commence à mieux comprendre quelles sont les sources de microplastiques et quels sont leurs effets potentiels. Par exemple, de février 2014 à septembre 2016, le ministère a fait équipe avec l'Université Western Ontario pour détecter la présence de microplastiques dans des échantillons de sédiments prélevés dans les Grands Lacs et découvert que les concentrations étaient plus importantes près des centres urbains où des produits en plastique sont fabriqués et utilisés par la population locale. Le ministère s'est également associé à l'Université de Toronto pour étudier l'ingestion des différents types de plastique par les poissons.

La recherche effectuée par le ministère contribue à l'effort national visant à mieux comprendre les microplastiques et la menace qu'ils représentent pour l'eau de l'Ontario. Le travail de l'Ontario relativement aux microbilles entrant dans la composition des produits d'hygiène personnelle a contribué au spectre de dimensions adopté par le ministère dans sa définition des microbilles. Il existe désormais un échéancier mondial puisque les entreprises ont commencé à éliminer graduellement les microbilles de plastique dans les produits d'hygiène personnelle et continueront de le faire jusqu'en 2017, avant l'interdiction qui entrera en vigueur en 2018 au Canada et aux États-Unis. L'Ontario estime que les mesures relatives aux microbilles de plastique sont un premier pas important vers la résolution d'un problème beaucoup plus grand, soit l'accumulation des microplastiques dans nos lacs et rivières, et reconnaît qu'un ensemble de mesures devra être mis en œuvre pour réduire la présence des microplastiques dans l'environnement à long terme.

Surveillance de la qualité de l'eau

La surveillance de la qualité de l'eau permet de recueillir des données scientifiques qui peuvent mener à une meilleure compréhension de l'état des ressources en eau potable en Ontario, des bouleversements que provoque le changement climatique et des problèmes qui risquent de se poser à l'avenir. C'est pourquoi, chaque année, le ministère prélève et analyse des dizaines de milliers d'échantillons d'eau, de sédiments et de vie aquatique qui sont jugés d'une importance critique pour l'établissement des normes.

Le Programme de surveillance de l'eau potable du ministère est un bel exemple de la science en action. Ce programme surveille l'eau potable de l'Ontario depuis 30 ans, et il a permis de recueillir des données sur plus de 300 contaminants. C'est une précieuse source d'information sur les contaminants présents dans l'eau potable et ses sources.

En mars 2016, l'Ontario a publié le [Rapport sur la qualité de l'eau en Ontario de 2014](#). Ce quatrième rapport bisannuel fait état de recherches qui démontrent comment de multiples facteurs, comme le changement climatique et d'autres agresseurs environnementaux, peuvent avoir un effet cumulatif sur la qualité de l'eau. Ce rapport fait partie de la stratégie de l'Ontario visant à faire mieux connaître les actions menées pour rétablir et protéger l'eau dans la province.

La compréhension de ces effets cumulatifs est un domaine d'intérêt dans les programmes de surveillance de l'eau du ministère et un élément clé pour cibler les actions qui devront être menées pour remettre en état et protéger les ressources en eau de l'Ontario, maintenant et dans le futur.

La recherche présentée dans les rapports sur la qualité de l'eau au fil des ans a montré que, grâce à la collaboration, un succès mesurable a été obtenu dans le nettoyage des zones contaminées. L'Ontario a nettoyé des zones sensibles dans le port de Collingwood, le bras Severn et le port de Wheatley (près de Leamington) et il se rapproche d'un rétablissement de la qualité des sédiments dans le havre Peninsula (près de Marathon).

Dernières réflexions

L'eau est essentielle à nos collectivités, à notre économie et à la vie. Un des plus grands défis que nous aurons à surmonter pour protéger la qualité et la quantité de notre eau est le changement climatique, sans doute l'enjeu le plus déterminant de notre époque.

Cette année, nous avons fait des progrès dans notre compréhension scientifique du lien qui existe entre les effets du changement climatique et l'eau. L'Ontario continuera de travailler avec ses partenaires pour comprendre les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur son eau. Chaque année, nous en apprenons un peu plus sur la façon de protéger notre eau et, avec nos partenaires, nous mettons ce savoir à l'œuvre.

Les mesures que nous prenons relativement au changement climatique nous placent en bonne position pour devenir une société prospère et sobre en carbone. Nous réduisons nos émissions, nous protégeons nos sources d'eau potable et nous mettons à profit de nouvelles données scientifiques et connaissances pour aborder les problèmes que représentent les algues bleues et les microplastiques.

Nous faisons des progrès dans notre collaboration en forgeant avec les collectivités des Premières Nations

des relations basées sur la réconciliation et le respect du savoir traditionnel, afin d'améliorer la qualité de l'eau potable dans les réserves et d'accréditer les experts nécessaires pour protéger l'eau à sa source.

Nous travaillons avec des collectivités et des partenaires de partout dans la province, au Canada et dans le monde, mettant à profit notre expertise scientifique pour apporter un changement positif.

Et grâce à votre aide et à votre engagement, nous influençons le cours des choses en nous assurant de protéger notre eau — pour nous et pour les générations futures.

Mis à jour : 21 décembre 2016
Date de publication : 21 décembre 2016

Notes en bas de page

- note de bas de page [1] ^ Washington State University. "Climate change rapidly warming world's lakes: More than half world's freshwater supplies measured." [ScienceDaily](#). [ScienceDaily](#), 16 December 2015.
- note de bas de page [2] ^ Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : Rapport sur les progrès climatiques, 2012, [PDF](#), p. 9.

Évaluer

☐

☐

Sujets

Environnement et énergie

Eau potable

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique s'attache à protéger et à maintenir la qualité de l'air, de l'eau et des sols de l'Ontario. De plus, il coordonne les mesures que prend l'Ontario pour lutter contre le changement

Contactez-nous

☐

Suivez-nous

☐

☐

Sujets

- Affaires et économie
- Arts et culture
- Conduite et routes
- Domicile et communauté
- Éducation et formation
- Environnement et énergie
- Gouvernement
- Impôts et avantages fiscaux

climatique afin de favoriser des collectivités saines, des écosystèmes protégés et une économie prospère.



- Lois et sécurité
- Régions rurales et du Nord
- Santé et bien-être
- Travail et emploi
- Voyage et loisirs

[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)
[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 16